

# Compte-Rendu du Conseil Municipal du Vendredi 03 Juillet 2020

**Étaient présents** : Denis GIRARDOT, Félicien GIRARDOT, Catherine KOSTER, Fabien POLY, Isabelle PAHIN-MOUROT, Martine AMEY, Manuel PIGUET, Dominique HEISLER, Lucie DEFORET, Jérémie FAIVRE, Patrick COULON

**Secrétaire de séance** : Martine AMEY

**Le Maire demande à ajouter 2 délibérations : Accord à l'unanimité des membres présents**

- 1) Régularisation de la TVA sur les bois
- 2) Désignation d'un coordonnateur communal

## 1) **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du dimanche 24 mai 2020**

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2) **Délibération n° 04/2020 : Vote des taux communaux d'imposition 2020**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal vote pour l'année 2020 les taux communaux suivants :

- Taxe d'habitation .....	11,36 %*
- Taxe foncière (bâti).....	6,30 %
- Taxe foncière (non bâti).....	11,31 %

\* Suite à la réforme visant à supprimer la taxe d'habitation, le taux de la taxe d'habitation appliqué est celui de l'année 2019

**Voix POUR : 11**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstention : 0**

## 3) **Délibération n° 05/2020 : Indemnités des élus**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales du 24 mai 2020 de fixer les des Adjoints dans les conditions suivantes :

**1<sup>ère</sup> Adjointe : Catherine KOSTER : 9,9 % de l'indice brut terminal**

Madame Isabel PAHIN-MOUROT apporte des précisions sur le fonctionnement des indemnités.

Délégations du Maire à la 1<sup>ère</sup> adjointe : Bâtiments communaux, Logements, Ressources Humaines, Communication

**Proposition mis au vote : 6,6 % de l'indice brut terminal**

Voix pour : 11      Voix contre : 0      Abstention : 0

**2<sup>ème</sup> Adjointe : Martine AMEY : 5,14 % de l'indice brut terminal**

Madame Isabel PAHIN-MOUROT apporte des précisions sur le fonctionnement des indemnités.

Délégations du Maire à la 2<sup>ème</sup> adjointe : Ressources Humaines, Communication, Fêtes et Cérémonies

**Proposition mis au vote : 4 % de l'indice brut terminal**

Voix pour : 11      Voix contre : 0      Abstention : 0

Ces indemnités conformes à l'article 6531 du Code des Communes sont prises sur les fonds libres de la Commune et seront réglées mensuellement.

**Voix POUR : 11**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstention : 0**

#### **4) Délibération n° 06/2020 : Délégations au Maire**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de voter l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 15° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 16° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 17° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 18° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 19° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 20° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 21° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

**Voix POUR : 11**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstention : 0**

5) **Délibération n° 07/2020 : Versement des subventions pour l'année 2020**

Après exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal décident pour l'année 2020 de verser les subventions suivantes :

BAUME AU CŒUR	130 €
Spéléologues de Baume-Les-Dames et Pays de Clerval	130 €
Association de pêche de VERNE « Les Vanottes »	150 €
Familles Rurales « Les Fauvettes »	90 €

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

6) **Délibération n° 08/2020 : Désignation des référents**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal désigne parmi ces membres des référents :

**Responsable de la Sécurité routière : Monsieur Denis GIRARDOT**

Adresse : 6 rue des Etangs 25110 VERNE

Tél : 06-27-91-27-86

Mail : commune.de.verne@orange.fr

**Interlocuteur Privilégié Gendarmerie : Monsieur Denis GIRARDOT**

Adresse : 6 rue des Etangs 25110 VERNE

Tél : 06-27-91-27-86

Mail : commune.de.verne@orange.fr

**Correspondant armée/défense : Madame Catherine KOSTER**

Adresse : 18 rue Principale

Tél : 06-07-19-13-37

Mail : cath.koster@gmail.com

**Référent Canicule/COVID-19 : Titulaire : Monsieur Denis GIRARDOT et  
Suppléantes : Catherine KOSTER et Martine AMEY**

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

7) **Délibération n° 09/2020 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs**

Les membres du conseil municipal ont établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID). Ils sont au nombre de 24. Seules 12 personnes seront désignées par le directeur régional/départemental des Finances Publiques.

Liste des personnes :

FAIVRE Jérémie, COULON Patrick, HEISLER Dominique, FIGUET Manuel, POLY Fabien, GIRARDOT Félicien, PAHIN-MOUROT Isabelle, AMEY Martine, KOSTER Catherine, DEFORET Lucie, DIDIER Marie-Madeleine, DEFEUILLE Monique, BEVALOT Jean-Pierre, CURTY Vincent, ROUSSY Guy, SAINTHILLIER Martine, MORIZOT Véronique, GIGON Séverine, MAILLOT Catherine, CARDINAUX Denis, JOURDAN Clotilde, PAGE Florian, VERDOT Elodie, BOUVIER Jacqueline.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

**8) Délibération n° 10/2020 : Choix du prestataire pour le changement des portes de l'entrée de la Mairie et de la Salle communale**

Le Maire propose 5 devis qui vont de 1 600 € à 2 500 € pour du PVC et de 4 300 € à 5 000 € pour de l'alu. Pas de vote, en attente pour vérification du mécanisme. Si toujours défectueux, la porte de la Mairie sera changée. Attente d'un nouvel intervenant pour effectuer un contrôle.

**9) Délibération n° 11/2020 : Nomination du Coordonnateur communal**

Monsieur Denis GIRARDOT explique qu'il faut donner accès aux personnes de l'INSEE à la Mairie. Il se propose.

**Voix POUR : 11**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstention : 0**

**10) Délibération n° 12/2020 : Régularisation de la TVA sur la vente de bois**

La recette de la vente des bois est supérieure à 2 x 46 000 € ces 2 dernières années. La commune est donc assujettie à la TVA.

**Voix POUR : 11**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstention : 0**

**QUESTIONS DIVERSES**

- A) Fin du bail de l'étang de 30 ans par la société de chasse. Demande de Monsieur AMEY que l'étang soit repris par la commune ou par l'association de pêche. Coût estimé à 250 €/an.**
- B) Des pièges ont été placés aux abords de l'étang afin d'y supprimer les ragondins. 23 ragondins ont été éliminés.**
- C) Monsieur le Maire explique les problèmes de câbles arrachés à la sortie du village. Il faudrait remonter le poteau de 1,50 m pour que les câbles soient au-dessus de la route mais il y a des lenteurs administratives.**
- D) Le conteneur à verre est plein.**
- E) Ramassage des monstres. Demande à faire.**
- F) Défibrillateur : Affichage à faire à l'entrée du porche. C'est en cours.**
- G) Transport méridien : Faire le nécessaire pour ne pas renouveler la convention.**
- H) Eglise : Monsieur Fabien POLY signale que les cloches ne sonnent plus. Monsieur Dominique HEISLER indique que le coq ne tourne plus. Problèmes déjà signalés et pris en compte par le Maire. Problème de tuiles qui risquent de s'envoler.**
- I) Monsieur Le Maire précise que le prochain conseil municipal aura lieu le 17 juillet à 20h30.**
- J) Débat sur VALECO et la signature du bail emphytéotique.**

**La séance est levée à 23h10**